Ligue Régionale Ile de France de SQUASH

COMMISSION LITIGES ET DISCIPLINE LE 14 FEVRIER 2014

MEMBRES DE LA COMMISSION PRESENTS :

- Robert Gracia, Président de séance
- Frédéris Paroielle, Membre
- Jean-Claude Cayzac, Membre et secrétaire de séance
- François Prince, Membre
- Jean-Denis Barbet, Membre

LES FAITS :

La Commission Litiges et Discipline statue suite aux rapports d'arbitrage de Monsieur Sylvain SELERIER et du Juge Arbitre Laurent Gourrier sur la rencontre du samedi 25 janvier 2014 lors du Championnat de Ligue 2ème série au Squash Center de Vincennes, rencontre opposant Messieurs Rodolphe Bourdet et Xavier Daric.

Les rapports font mention d'insultes répétées à l'encontre de l'arbitre par Monsieur Bourdet et d'une sanction d'un match de pénalité suite à celles-ci.

Suite à ce rapport et à cette sanction, Monsieur Bourdet, conformément à l'annexe 6.2 du règlement sportif de la Fédération Française de Squash est sous le coup d'une suspension ferme de toutes compétitions jusqu'au 24 avril 2014.

Monsieur Bourdet est convoqué le vendredi 14 février 2014, à la ligue Ile de France de Squash, pour comparaître devant la commission Litiges et Discipline. La convocation lui a été adressée par courrier électronique et par courrier recommandé le 29 janvier 2014.

Est aussi convoqué par courrier simple, Monsieur Sylvain Sélérier, arbitre de la rencontre.

Messieurs Rodolphe Bourdet est présent lors de l'audience au jour et heure prévus.

SUR QUOI LA COMMISSION :

Attendu que l'arbitre, représentant des règles de la Fédération Française de Squash, a été insulté par Monsieur Bourdet.

Attendu que l'article 9 du règlement disciplinaire précise qu'est passible de sanctions tout licencié ayant créé un incident lors d'une manifestation régionale.

Attendu que la violence même verbale ne peut pas être acceptée quelle que soit la situation.

Attendu que les faits relatés sont contraires à l'éthique sportive.

LIGUE REGIONALE ILE DE France de SQUASH
14 rue Ernest Renan 75015 PARIS
Tél 01 40 56 03 22 - Fax 01 40 56 00 58- Email secretariat@idfsquash.fr
A.S Loi 1901: enregistrée sous le n°:05/1081
www.idfsquash.fr

JC GR

PAR CES MOTIFS :

La commission Litiges et Discipline par décision contradictoire en premier ressort :

Dit que l'attitude de Monsieur Bourdet constitue un manquement aux règlements fédéraux.

EN CONSEQUENCE :

Pour rappel, Monsieur Bourdet, est déjà sous le coup d'une suspension de trois mois fermes de toutes compétitions jusqu'au du 24/04/14.

Prononce conformément aux articles 27 et suivants du règlement disciplinaire à l'encontre de Monsieur Bourdet :

- Suspension de toutes compétitions, complémentaire à celle déjà en court, jusqu'au 30/08/14 .
- Suspension de toutes compétitions avec sursis jusqu'à la fin de la saison 2015/2016, soit le 30/08/16..
- Obligation de s'inscrire à ses frais à un stage d'arbitrage, et d'obtenir le diplôme avant reprise de toutes compétitions.

En cas d'appel, ces décisions n'ont pas de caractère suspensif.

Date de notification de la décision : 14 février 2014

Le Secrétaire

Le Président

Remis en main propre le 14/02/2014
BOURDET Rodolphe

En vertu des dispositions légales et réglementaires applicables, la présente décision peut faire l'objet d'un appel devant la Commission Litiges et Discipline d'appel de la Ligue dans un délai de quinze jours (15 jours) à compter de sa notification.

LIGUE REGIONALE ILE DE France de SQUASH
14 rue Ernest Renan 75015 PARIS
Tél 01 40 56 03 22 - Fax 01 40 56 00 58- Email secretariat@idfsquash.fr
A.S Loi 1901: enregistrée sous le n°:05/1081
www.idfsquash.fr